

PROJET BALSAC

Volet : Infrastructures

**Exhaustivité de l'enregistrement des actes
non-catholiques et évaluation de leur contenu
nominatif à des fins de jumelage
(Québec, 19^e siècle)**

par

**BOURQUE Mario
BOUCHARD Manon**

(Document no : I-C-218)

(Août 2008)

(adresse postale)

PROJET BALSAC
Université du Québec à Chicoutimi
555 boulevard de l'Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
Téléphone: (418) 545-5517
Télécopieur: (418) 545-5518
courriel : balsac@uqac.ca

À notre connaissance, il n'y a pas de documentation qui couvre l'enregistrement des actes de mariage des non-catholiques au Québec. A l'automne 2001, en débutant les travaux de saisie pour ces types d'acte dans le cadre du projet BALSAC, nous savions que nous pénétrions dans un univers inconnu. De fait, les premières tentatives de saisie de ces actes, via la copie microfilmée des registres de l'Institut Drouin, nous ont alertés quant à la qualité et l'exhaustivité de cette source d'information, et tendaient à confirmer ainsi les avertissements et les mises en garde des généalogistes que nous avons consultés. Mais avant d'affirmer que les registres de ces diverses confessions religieuses sont, en général, beaucoup moins bien tenus que ceux des catholiques, surtout pour le 19^e siècle, nous avons voulu au moins examiner la qualité de leur contenu nominatif. Le présent document fait état d'une analyse sommaire portant sur un échantillon d'actes de religions autres que catholiques pour le 19^e siècle.

Estimation du nombre d'actes non catholiques

Il est très difficile de dénombrer exactement les actes des confessions autres que catholiques. Aucune donnée précise à cet effet n'a été retracée. Cela tient en partie à la difficulté de bien répertorier ces actes. D'abord, parce que le nombre de ces différentes religions est élevé (on en recense 22 à ce jour pour le 19^e siècle et la saisie n'est pas encore terminée), ce qui complique la collecte et le relevé des différents registres; ensuite, bien qu'il existe une réglementation civile (sur laquelle nous reviendrons dans l'évaluation du contenu) régissant la transcription de ces actes (tout comme pour les actes catholiques), il appert dans certains cas que des années complètes sont manquantes, indice peut-être d'un enregistrement laissant à désirer ou à tout le moins de problèmes de conservation des registres.

Une évaluation basée sur la proportion de la population non catholique dans la population totale, tirée des données de recensements (les données utilisées étaient celles des recensements de 1831 à 1901), nous a permis d'estimer le nombre de mariages de cette sous-population par comté pour le 19^e siècle. Comme le montre le Graphique I, nous avons dû, à l'aide d'une courbe de tendance, extrapoler aux trois premières périodes décennales les résultats des sept dernières périodes. En supposant

que les deux sous-populations (catholiques et non catholiques) se marient dans les mêmes proportions, le nombre d'actes non catholiques a été établi à 107 000 actes. Cette estimation n'est valide que si on considère que le profil et les comportements démographiques des non-catholiques sont semblables à ceux des catholiques.

Afin de valider la première estimation, nous avons tenté d'en établir une autre à partir des données déjà recueillies sur les non-catholiques dans le fichier de population BALSAC. Ainsi, pour certains comtés à forte tendance non catholique, le relevé étant terminé pour quelques périodes, nous avons pu comparer le nombre de mariages réels au nombre attendu selon la première estimation. Nous avons constaté que, dans tous les cas, le nombre de mariages effectif était inférieur au nombre de mariages attendu. Si bien qu'en projetant ces résultats sur l'ensemble de la période pour le Québec, la nouvelle estimation donnerait environ 90 000 mariages de confessions autres que catholiques. Il faut cependant souligner qu'il est difficile de conclure avec certitude que l'inventaire Drouin (copie microfilmée que nous utilisons pour faire la saisie) comprend tous les actes de toutes les dénominations religieuses¹. Il est donc possible que cette seconde estimation soit inférieure à la réalité. Disons, pour conclure sur le sujet, que le nombre d'actes non catholiques pour le Québec au 19^e siècle se situe quelque part entre 90 000 et 107 000.

Qualité du contenu nominatif

Comme mentionné précédemment, lorsque nous avons entrepris les travaux sur les actes des non-catholiques, nous nous sommes rendus compte immédiatement que la tenue de ces registres était de qualité inférieure à ceux des catholiques.

Pourquoi cette différence de qualité entre les actes des catholiques et ceux des non-catholiques, qui étaient pourtant soumis à la même réglementation civile? C'est que la

¹ Nous avons décidé de ne transcrire que le contenu d'une source pour éviter les dédoublements d'actes, car d'une source à l'autre, il y a peu d'uniformité dans les appellations des diverses confessions religieuses non catholiques, ce qui peut créer de la confusion.

réglementation civile avait des exigences de transcription beaucoup moins sévère que la réglementation catholique qui était beaucoup plus pointilleuse. Ainsi, les curés qui étaient chargés de l'enregistrement ont suivi les règlements de l'Église catholique à la lettre, transférant la richesse de leur information dans la copie civile. Par ailleurs, la copie civile des actes non catholiques (qui est celle microfilmée par Drouin) ne contient que les éléments exigés selon les ordonnances et les lois en vigueur de l'autorité civile. A titre d'exemple, ce n'est qu'en 1866, que la réglementation civile demande de noter les renseignements concernant les noms des parents des époux au mariage, et on constate à partir de cette date, une nette progression de l'inscription de ces informations dans les actes des non-catholiques tel qu'il en est fait état ci-après dans une analyse de contenu basé sur un échantillon.

Dans la perspective de l'intégration de ces données (actes non catholiques) dans le fichier de population, il fallait s'assurer que ces actes pouvaient, malgré leurs lacunes, être assez complets pour être soumis à l'étape du jumelage. Comme le fichier de population BALSAC est fondé sur le jumelage des données nominatives, les variables visées en tout premier lieu sont celles contenant les informations concernant les noms et prénoms des parents ou des ex-conjoints (cas de remariage).

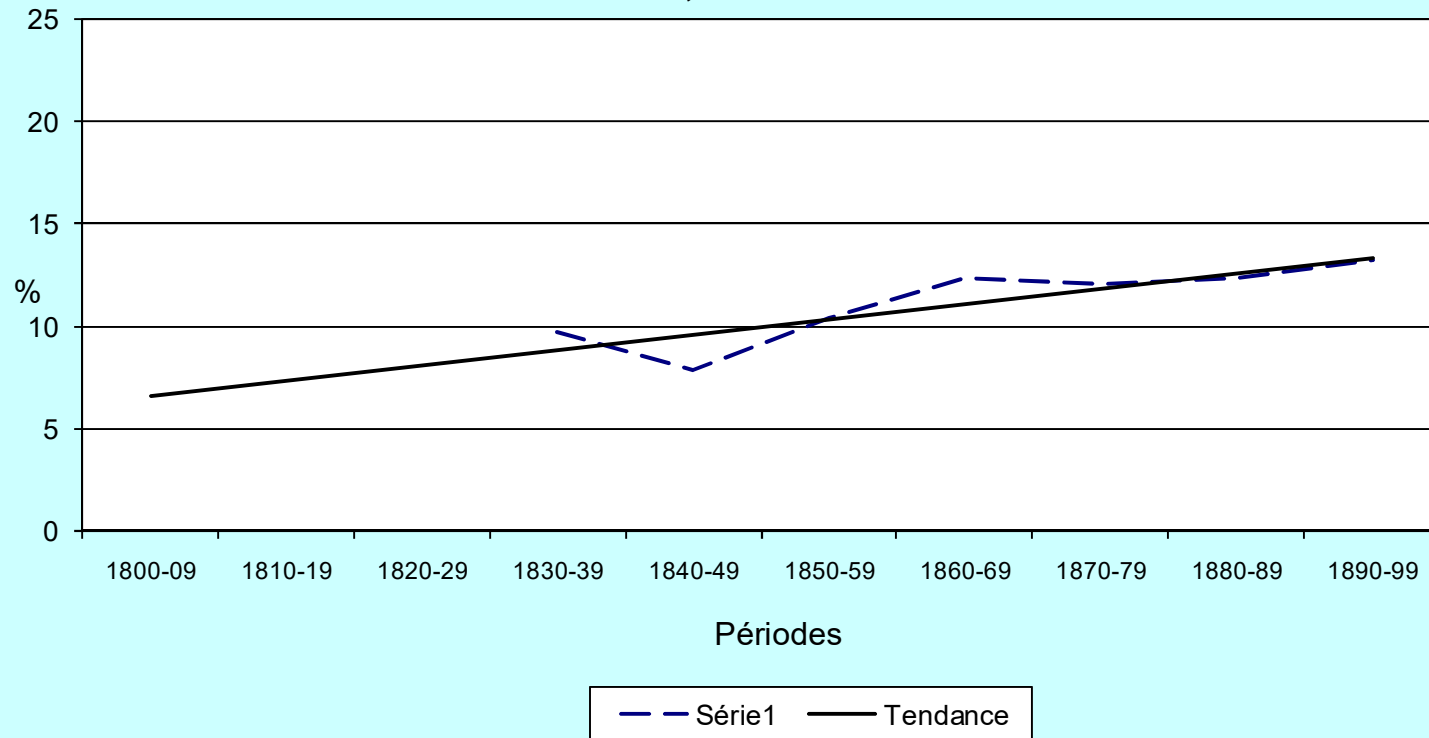
En nous basant sur un échantillon de 12 000 actes répartis équitablement entre les années 1800 et 1899 et représentant environ 10% des actes non catholiques du 19^e siècle, nous avons vérifié le contenu des champs relatifs aux noms et prénoms des diverses personnes mentionnées au mariage. Nous avons cru bon de découper les résultats en périodes d'un quart de siècle pour permettre une analyse plus précise. Les diverses figures regroupées au Graphique II montrent que, peu importe les personnes mentionnées, l'enregistrement est très pauvre, bien qu'une amélioration notable se perçoive après 1875. Constat encore plus dramatique, on note que, concernant l'identification des veuves à un remariage, l'enregistrement est pratiquement nul même si on constate une légère hausse en fin de période, ce qui laisse entrevoir des difficultés presque insurmontables pour réaliser les lignées généalogiques contenant des actes de remariage.

Compte tenu de ces piètres résultats, nous avons décidé d'interrompre la saisie de données des actes non catholiques, du moins pour le 19^e siècle. Nous voulons ainsi éviter des travaux de saisie coûteux, qui s'avèreraient à toutes fins pratiques inutiles, quitte à revoir la question pour les actes du 20^e siècle, étant donnée une meilleure qualité d'enregistrement au dernier quart du 19^e siècle. En fait, on va utiliser une stratégie inverse à celle de la saisie des actes catholiques, en opérant le dépouillement des registres des plus récents aux plus anciens si, évidemment, la qualité d'enregistrement des actes le permet. On doit tenir compte également du fait que les registres les plus récents que nous possédons s'arrêtent en 1940.

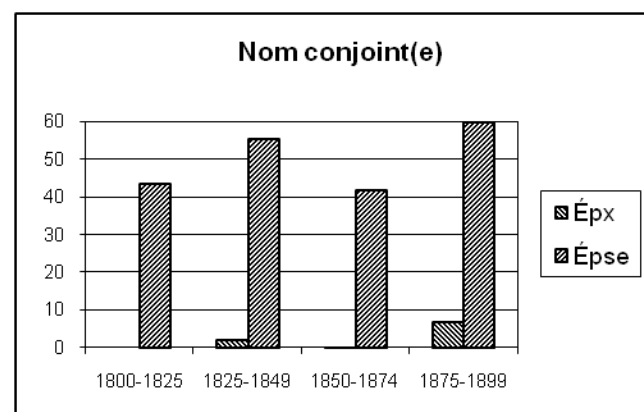
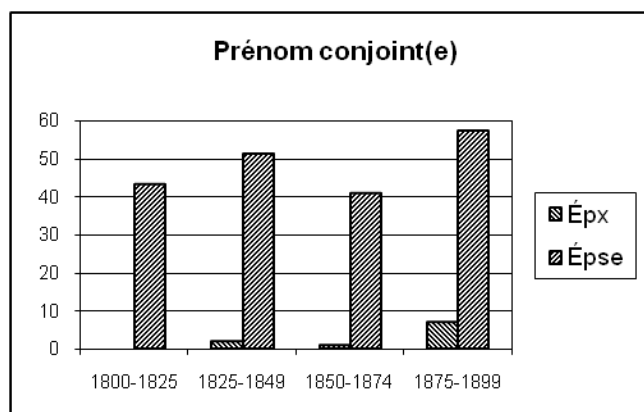
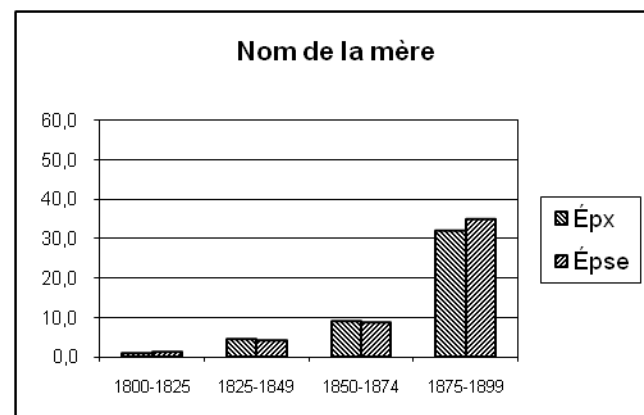
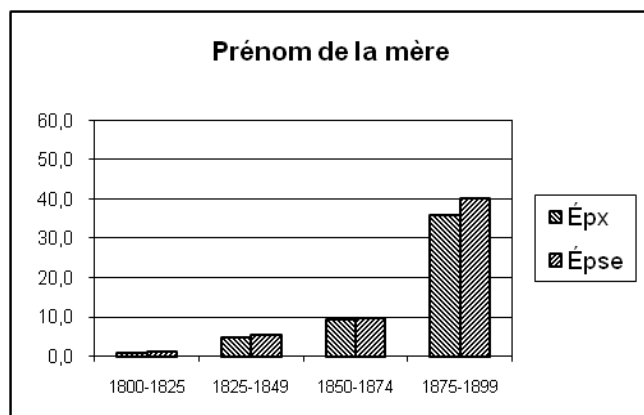
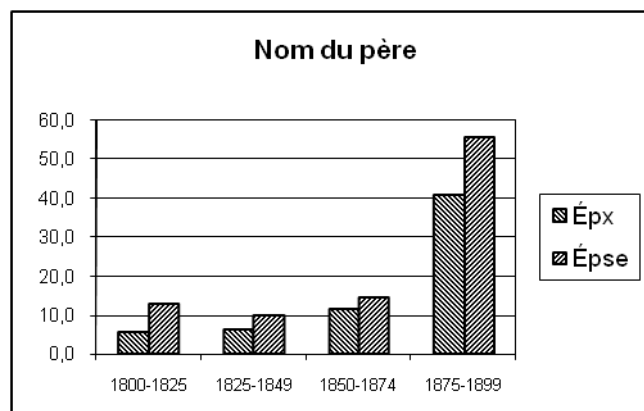
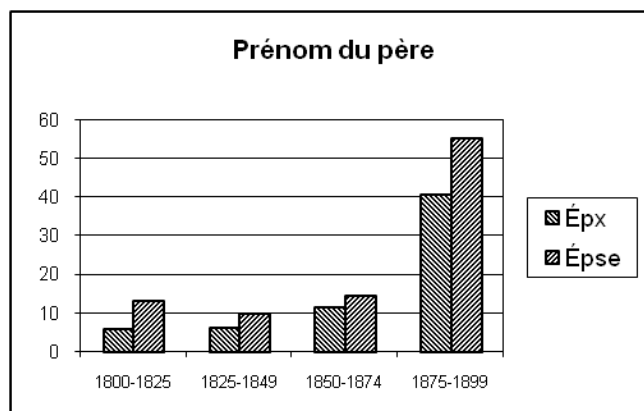
En attendant de lancer cette opération, et pour répondre à d'éventuelles demandes généalogiques concernant ces actes, nous allons donner un service ad hoc aux chercheurs via le fichier généalogique RETRO, question d'analyser plus à fond ces données et de reconnaître des sources d'appoint. Mais pour réaliser le jumelage des actes non catholiques à grande échelle et selon la méthode BALSAC, on entrevoit déjà de plus en plus la nécessité de saisir les actes de naissance et de sépulture non catholiques comme complément d'information pour nous aider à créer les liens.

Note: Des travaux de jumelage en cours sur les actes de mariage des non-catholiques nous ont permis de constater un nombre anormalement élevé d'actes en double. Ces duplicatas échappent au système de détection des actes en double intégré au programme de jumelage automatique à cause de la pauvreté de l'information nominative des actes des non-catholiques et au fait que la routine de phonétisation des données nominatives, composante première dans la détection des doubles entrées, a été construite en fonction des noms et prénoms francophones. Cela valide la décision prise d'arrêter pour l'instant la saisie des actes des non-catholiques. Les demandes généalogiques concernant cette sous-population seront traitées de façon ponctuelle pour éviter d'entacher le fichier de population d'informations superflues difficiles à détecter.

Graphique I
Pourcentage des mariages non-catholiques attendus par périodes
décennales, Québec 1830-1899



Graphique II
Fréquence de l'identification des personnes mentionnées
dans les actes de mariage non-catholiques.
Province de Québec, XIX^e siècle*



* Étude basée sur un échantillon de 12 000 actes, soit environ 10% de l'ensemble des mariages non-catholiques

